

13 novembre 2008

CS/CS

Conseil Municipal du 21 Novembre 2008

Compte-rendu

Présents : Madame Quéniat, Messieurs Jorand, Bernable, Vrigneau, Mesdames Collin, Lemoine, Riehl (jusqu'à 21 h 30), Méanard, Messieurs Ternon, Grovel, Guélou, Mesdames Le Roy, Dahri-Quéniat, Le Bras, Derouault, Messieurs Le Meur, L'Héréec, Le Duc, Mesdames Citeau, Segura, Messieurs Le Dauphin, Trillet, Desclaud, Madame Buret.

Absents : Procuration de : Madame Bernable à Madame Quéniat,
Monsieur Antoine à Madame Lemoine
Madame Riehl à Monsieur Guélou après son départ (21 h 30)
Monsieur Blondé à Madame Citeau

Madame Le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente.

Madame Citeau signale une faute de frappe à la page 16 : il est écrit que la Commune a été condamnée à lui payer 10 €, or c'est de 100 € qu'il s'agit, comme bien indiqué plus haut. Dont acte, le compte rendu est donc modifié en ce sens.

Madame Dahri-Quéniat signale un onglet de suivi de correction « supprimé » qui n'a pas été enlevé.

Quant à Monsieur Le Dauphin, il n'a pas parlé d'un emprunt nouveau de 70 666 € pour l'assainissement, mais d'un remboursement de capital du même montant. C'est noté.

Madame Le Maire demande enfin l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant le Foyer Logements du Gavel. A Monsieur Desclaud qui demande si ce point fera l'objet d'un vote, elle répond que oui. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Le Maire passe alors la parole à Monsieur Joël Lejeune, Président de LTA, qui s'est déplacé pour présenter au Conseil Municipal le rapport d'activités 2007 de la Communauté.

1- Lannion Trégor Agglomération (LTA) – Rapport d'activités 2007 – Présentation par Monsieur Joël Lejeune, Président

Monsieur Lejeune salue les personnes présentes et indique en préambule qu'il aime bien venir dans les Conseils Municipaux : les ambiances n'y sont jamais les mêmes, et il peut ainsi mieux connaître les conseillers municipaux.

Il a prévu, pour le rapport d'activités 2007 de LTA, une présentation de 30 à 40 minutes, sur la base d'un diaporama. Il lui paraît normal que les Conseils Municipaux des Communes membres de l'Agglomération bénéficient d'une telle présentation une fois par an.

(NDLR : en gras dans le texte les différents thèmes évoqués, correspondant aux diapositives successives du diaporama.)

Il développe tout d'abord la composition du **personnel communautaire**, puis donne les grands chiffres **du budget** de la Communauté. Elle a un excédent de fonctionnement, qualifié de « trésor de guerre », de 3 164 356 €, qui provient de ses premières années de vie, lorsqu'elle a commencé à toucher ses dotations alors que ses projets et ses financements n'étaient pas encore importants.

Monsieur Lejeune rappelle la définition de **l'AC (allocation de compensation)** : elle est reversée aux Communes, et représente pour chacune d'elles le montant de la Taxe Professionnelle qu'elles percevaient en 2003, juste avant le passage en TPU (taxe professionnelle unique), diminuée cependant au fil du temps du coût des compétences nouvelles transférées.

Corrélativement, il juge essentiel de revenir sur la question **des bases de taxe professionnelle (TP) de France Telecom**. Celles-ci étaient en 2003 de 34 millions d'€. Au moment de son assujettissement, afin de les diminuer, France Telecom a fait ce que font toutes les entreprises, elle les a nettoyées, et mises à jour : elles sont ainsi passées à 29 M€, 25 M€, et ne sont plus enfin que de 22,480 M€ en 2007. En faisaient partie à l'origine le CTS, où nous sommes aujourd'hui.

En termes de produit, avec la baisse des bases et à partir du taux moyen de TPU qui est de 14.54%, la baisse a été de 4 944 K€ à 3 269 K€. Quand l'Etat a soumis France Telecom à la taxe professionnelle, il a décidé, du fait qu'antérieurement à l'assujettissement les communes n'avaient jamais rien perçu de cette société, de leur enlever le bénéfice du versement de cette TP, et de se l'attribuer en propre. Cependant les règles pour enlever le produit de la taxe ne sont pas les mêmes que celles mises en œuvre pour percevoir ce produit. C'est 4 981 K€ que l'Etat a prélevé, alors que le produit de France Telecom n'était que de 4 944 K€, comme indiqué plus haut. De plus, ce montant augmente de 2% par an, et n'est donc pas indexé sur les bases. L'effet de cisaille est terrible : le prélèvement est aujourd'hui de 5 194 K€, pour un produit réel de la taxe de 3 269 K€. En 2007, la différence est de 1 925 K€.

Dès le départ, on avait constaté que cette méthode de calcul lésait gravement les collectivités touchées. Paris est également dans ce cas, Poitiers et Bordeaux aussi, ceci parfois avec des sommes supérieures aux nôtres. Toutefois elles ne pèsent pas aussi lourd proportionnellement dans les budgets de ces grandes collectivités que dans celui de LTA.

Madame Dahri-Quéniat en conclut qu'il n'est pas bon d'avoir France Telecom sur son territoire. Monsieur Lejeune estime au contraire qu'il est positif que cette société se développe, comme toutes les industries. On peut même dire que la présence de France Telecom a, par le passé, été largement bénéfique au territoire du Trégor. C'est seulement le calcul fait depuis 4 ans pour sa TP qui est extrêmement défavorable et pénalisant pour l'agglomération.

LTA a donc protesté auprès de l'Etat. C'est un véritable chemin de croix, mais la dernière station n'a sans doute pas encore été atteinte. Cependant, l'Etat a compris que, du fait de la fermeture du CTS déjà programmée en 2003, il était nécessaire de rendre à l'agglomération le produit correspondant au CTS. 1 071 K€ ont été restitués en 2006, et 1 081 K€ en 2007. Il en résulte néanmoins que LTA perd 800 000 € par an en moyenne, les bases de France Telecom étant, à ce jour, à peu près stabilisées.

Le total des sommes « volées », -Monsieur Lejeune considérant que c'est bien du racket-, se monte à 3 810 K€ en 5 ans, soit 50% du prix de la Piscine Ti Dour de Lannion. La situation actuelle est encore considérée comme injuste, les interventions pour en sortir continuent, dont, il y a une vingtaine de jours, une rencontre du président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale. On a aussi rencontré Monsieur Carrez, le rapporteur du budget, ainsi que des sénateurs... Le combat de LTA semble légitime à toutes les personnes rencontrées.

Chaque année, LTA intervient également au moment du vote de la Loi de Finances. Un amendement pour corriger la loi et ses effets néfastes a été proposé. Il demande en substance que tous les calculs soient corrigés en fonction d'une base logique. Mais il est difficile pour les agents de Bercy, qui dépendent dans ce domaine de la Direction Générale des Collectivités Territoriales, de reconnaître leur erreur et d'accepter de reverser autant d'argent à une collectivité. Toutefois, si aucun résultat n'est obtenu cette année, on peut craindre que la situation ne soit désespérée, du fait de la perspective de réforme de la Taxe Professionnelle. Toutes les bases de calcul vont changer, et on ne pourra donc plus se référer à la situation antérieure pour comparer.

Avec l'aide du Cabinet Conseil qui suit ces actions, les mécanismes erronés qui ont conduit à cet état de fait ont été démontrés. Mais une loi, même si elle est mauvaise, doit s'appliquer, et l'Etat la fait respecter. Malgré le dynamisme de l'action économique de LTA et la croissance économique de l'agglomération, les pertes ne sont que tout juste compensées. On arrive toutefois au bout des dispositifs de compensation des pertes de bases, et il va donc être nécessaire de faire très attention dans les années qui viennent.

Monsieur Trillet demande si on connaît pour 2008 l'impact de la correction du CTS de Pleumeur-Bodou. Monsieur Lejeune lui répond qu'elle est confirmée, elle reste désormais permanente.

Cette affaire démontre la forte dépendance des collectivités locales à l'égard des entreprises qui ont pourtant permis la construction du Trégor, à travers l'émergence d'activités économiques qui ont produit de l'emploi à la population.

Aujourd'hui, il est fondamental pour l'agglomération que le site de l'ex CTS perdure –ou renaisse...-.

Monsieur Lejeune aborde ensuite la question de la définition du **coefficient d'intégration fiscale (CIF)** : il s'agit de la part de la fiscalité perçue par la Communauté dans l'ensemble de la fiscalité locale (soit ici la TPU par rapport à la taxe d'habitation et les taxes foncières bâti et non bâti perçues directement par les communes). Le coefficient est réputé faible pour LTA, qui se situe en avant dernière position en Bretagne –compte non tenu pourtant des collectivités ou le CIF est inexistant, faute d'adhésion à une structure d'intercommunalité- : il est tout juste de 20%. Il est beaucoup plus fort ailleurs, en Centre Bretagne notamment, en raison des transferts beaucoup plus nombreux qui y sont pratiqués : Enfance- jeunesse, Comités d'entraide... Ce sont cependant de petites communautés, ne représentant que des volumes faibles. La CABRI a déjà dépassé les 20%, le territoire de Lamballe et celui de Guingamp les 30%. C'est important en termes de dotations : celles-ci baissent si le coefficient d'intégration fiscale ne progresse pas, relativement à ce qui se passe ailleurs, car les calculs sont faits en fonction de moyennes territoriales.

Ceci conduit à réfléchir sur la communautarisation de certains domaines, non seulement pour améliorer le CIF, mais aussi pour améliorer les services rendus à la population.

Dans le domaine économique, la communauté continue de développer **des zones à vocation économique**. LTA possède 14 zones d'intérêt communautaire plus ou moins remplies, comprenant 55 000 m² d'espaces bâtis, 133 entreprises fin 2007, et 1 000 personnes y travaillant.

C'est un volet très original de la Communauté, qui offre des surfaces à louer aux entreprises. Les loyers pratiqués sont très bas, grâce aux subventions obtenues de la Région et du Département qui atténuent la charge résiduelle de l'équipement des zones : elle y est répercutée. C'est à tel point que les investisseurs privés immobiliers ne trouvent pas leur place localement, car le marché est de ce fait si bas qu'ils auraient des difficultés, en s'alignant, à faire les bénéficiaires dont ils ont besoin. N'est-ce pas de la concurrence déloyale, demande Monsieur Desclaud ? Monsieur Lejeune lui répond que c'est peut-être un peu le cas, mais cette politique est conduite pour le bien du développement économique. D'autre part, la collectivité a racheté un certain nombre de locaux privés, jouant le rôle d'intermédiaire pour faire repartir les activités.

Monsieur Lejeune fait ensuite le point sur les actions menées en faveur de **l'enseignement et la recherche, et du Tourisme/Commerce/Artisanat**, énumérées sur les diapositives correspondantes. Il vante au passage la qualité des spectacles diffusés par le Planétarium, dont la fréquentation a cru de façon importante entre 2006 et 2007. A une question de Madame Citeau, il confirme que c'est bien LTA qui a acheté le système de projection de l'établissement : on y reviendra plus loin.

En matière de voirie, LTA pratique une politique de fonds de concours aux communes possédant des **voies communales d'intérêt communautaire**, mais non classées dans la voirie départementale. Les critères de calcul tiennent du nombre de kilomètres à entretenir, ramenés au nombre d'habitants. C'est Plouzélambre qui est la mieux dotée à cet égard. Des prestations de voirie peuvent aussi être réalisées directement par le service de voirie de la communauté, qui a absorbé l'ancien syndicat de voirie.

Monsieur Lejeune évoque ensuite le **contournement Nord de Lannion**, dont il s'avère, selon la conclusion d'études récentes, qu'il devient possible en utilisant en partie l'emprise des voiries existantes, ce qui intéresse le territoire pleumeurois. C'est une bonne nouvelle, s'exclame Madame Segura ! Monsieur Lejeune lui demande cependant de ne pas oublier les enjeux financiers importants qui se dessinent derrière ce type de projets. Cependant, une autre priorité se fait jour, c'est celle du contournement sud : il est temps de relier le rond-point de Boutilh au rond-point de Bel Air. L'intérêt essentiel de cette liaison est une meilleure desserte de l'ensemble hospitalier de Lannion. Mais elle implique des travaux très importants, dont le franchissement de cours d'eau, et des études doivent donc être conduites avant de mener à bien ce projet. Cependant, contrairement au contournement Nord, les emprises foncières nécessaires sont réservées depuis très longtemps.

Monsieur Lejeune évoque ensuite les **travaux** faits au Lycée Félix Le Dantec, et la réalisation de l'équipement aquatique, puis les espaces d'activités. Il estime à cet égard qu'un déséquilibre inadmissible s'est creusé entre le Nord de Lannion et le Sud.

Quant à l'Espace Pégase V, c'est un site extrêmement important, d'importance départementale, destiné à accueillir de grosses entreprises de type industriel. Enfin, l'orientation des bâtiments de l'ex CTS se confirme : ils accueilleront prioritairement des entreprises oeuvrant dans le domaine de la domotique et de l'éco construction. Des travaux de réhabilitation des bâtiments existants se poursuivent.

Une autre des compétences de LTA est **la politique du logement** : un gros effort en matière de logement social doit être fait par quelques communes, dont Pleumeur-Bodou. LTA a décidé de consacrer 400 K€ chaque année pour aider les communes dans ce domaine.

LTA a repris la compétence **Politique de la Ville** exercée auparavant par la Commune de Lannion. Il s'agit essentiellement de mettre en œuvre une politique de prévention, de la délinquance avec l'action du CLSPD et de Filéa, dans le domaine de la sécurité routière, de la justice avec la Maison du Droit... Des financements directs d'actions et de projets jeunes sont possibles dans ce contexte.

La **politique des transports** est très visible et très importante en matière de services à la population. Le TILT a étendu ses lignes jusqu'à Rospez, Ploubezre et Ploulec'h, et a mis en place un service de véhicules (Agglo'mobi) que peuvent réserver des personnes handicapées. C'est un service qui coûte à LTA 10 fois plus qu'il ne lui rapporte. Le même principe a été mis en place pour un service de taxis sur le canton de Plestin Lès Grèves, pour des déplacements de première utilité. L'extension de ce service sur d'autres communes assez mal desservies également est à l'étude. En lien avec ces problématiques, la Commission intercommunale d'accessibilité vient de reprendre ses travaux.

En matière d'**Environnement**, LTA a compétence en matière **d'espaces naturels remarquables**. Cette compétence s'exerce notamment au travers d'études, de suivi de chantiers de travaux, d'animations, de la mise en œuvre du programme bocage départemental, et de celle des actions prévues au DOCOB Natura 2000. La Communauté agit aussi dans le domaine de la qualité de l'eau grâce aux **bassins versants de la Lieue de Grève et du Léguer**. Des efforts restent à accomplir dans ce domaine, pour réduire encore les pollutions phytosanitaires. Les **SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)** de la Baie de Lannion sont en cours d'élaboration. A noter aussi dans ce domaine l'intérêt de la revue « **je jardine avec l'environnement** » que les amateurs conservent, et qui contient des conseils pratiques que les particuliers et les collectivités commencent à mettre en pratique.

Autre activité importante de LTA : **le SPANC**. La mission de l'agglomération consiste en la réalisation de contrôles. Ils sont payants (126 € en 4 fois), et la plupart du temps le rapport du service constate l'insuffisance des systèmes d'assainissement individuels, qui devront être mis en conformité d'ici à 4 ans. C'est un vrai problème, mais il n'y a pas de solution. Le législateur a véritablement souhaité que les assainissements soient efficaces, mais il a donné pour mission aux services responsables de contrôler sans préconisations. Les particuliers peuvent avoir de réelles difficultés à financer la transformation de leurs installations, mais hélas les aides en leur faveur se sont taries.

Madame Citeau souhaite savoir pourquoi, dans son quartier, certaines personnes ont déjà reçu un courrier relativement au SPANC, et d'autres pas. Monsieur Lejeune pense que cela tient au caractère récent du service, dont le fonctionnement est en outre lourd. Il note en outre un paradoxe dans son organisation : le SPANC est communautaire, son fonctionnement est donc mutualisé, mais la responsabilité de la bonne marche des assainissements reste à la charge des maires. C'est un paradoxe difficile à gérer.

Monsieur Lejeune évoque ensuite l'économe de flux de LTA, qui peut jouer un rôle de conseil important auprès des communes en matière d'économies d'énergie pour leurs bâtiments. A condition que les communes, comme Pleumeur-Bodou par exemple, jouent le jeu, remarque Monsieur Desclaud.

En matière de développement de l'éolien, l'échelle du SCOT devrait être pertinente compte tenu de la dispersion de l'habitat dans le secteur.

Un échange unanime a lieu sur le caractère défavorable d'une loi récente sur les récupérations d'eaux de pluie, taxables désormais même pour les particuliers (du fait qu'après utilisation elles devront être assainies). C'est dommage, « on marche sur la tête », déclare Monsieur Lejeune.

Monsieur Lejeune détaille ensuite les nouveautés en matière de service de collecte de déchets ménagers, puis aborde les équipements d'intérêt communautaire : il relate le fonctionnement de l'équipement aquatique Ti Dour, mis en service en 2007, et dont la fréquentation est déjà très satisfaisante. On peut envisager d'ores et déjà 150 000 entrées en année pleine dès 2009. Il évoque le fonctionnement, la fréquentation et la programmation très satisfaisants du Carré Magique et du Planétarium. Ce dernier a été racheté à l'ancienne SAEM pour 225 624 €, et LTA a changé en 2007 son système de projection (de mémoire, pour répondre à Madame Citeau, d'un

coût approximatif de 125 000 €). Monsieur Trillet tient à souligner, à propos de la fréquentation du Planétarium, que l'équipement était resté fermé pendant deux mois en 2006 : on ne peut donc véritablement comparer les deux exercices -2006 et 2007-sur ce point.

Pour conclure sur cette présentation générale, Monsieur Lejeune rappelle un projet réglementaire actuellement à l'étude au niveau national concernant l'intercommunalité et la démocratie locale. Il contiendra vraisemblablement une clarification des compétences, entre communes et communautés, mais aussi à l'égard des conseils généraux et régionaux.

Il en résultera aussi un **nouveau mode de scrutin** pour les conseillers communautaires, lesquels auront légitimité, en raison de l'extension croissante des compétences, à être élus eux aussi au suffrage universel. Le choix de la juste représentativité dans un tel mode de scrutin n'est toutefois pas simple et différents systèmes ont été proposés.

Les **périmètres des communautés** devraient également être remis en cause, les communes isolées ne pouvant plus le rester. Au plan local, on pense évidemment à Perros-Guirec, mais c'est normal : la Communauté a besoin d'elle, notamment en termes de tourisme, et Monsieur Lejeune espère que sa nécessaire adhésion se passera dans un bon état d'esprit, et non dans un esprit de revanche.

Enfin, le texte imposera plus de **transferts de compétences**, et une plus grande mutualisation des moyens. Des communes moyennes comme Pleumeur-Bodou auront dans le futur des difficultés à assurer par exemple tout ce qui touche à l'urbanisme, et on a déjà annoncé la réalisation des PLU à l'échelle communautaire.

Que restera-t-il donc aux communes, demande Madame Citeau ? Monsieur Lejeune lui fait remarquer que les communautés sont l'émanation des communes en raison de la provenance des délégués. D'ailleurs, l'état d'esprit communautaire à Lannion est bon : les élus se rejoignent généralement sur bien des enjeux, économiques en particulier, et au-delà des clivages politiques initiaux.

Des pistes de réflexion pour LTA sont donc lancées :

- Quels sont les projets coopératifs pour le territoire de l'agglomération ?
- Comment renforcer son attractivité ?
- Quel partenariat avec les voisins, comme la communauté de Beg ar C'hra ou celle du Centre Trégor ?

Un débat aura donc lieu en 2009 sur le périmètre et les compétences, non dans une volonté hégémonique ou impérialiste, mais simplement dans le but de renforcer les solidarités.

Monsieur Lejeune clôt là son intervention, le débat est ouvert.

Monsieur Trillet demande s'il existe des Communes où il est systématiquement rendu compte au Conseil Municipal des actions et décisions de LTA. Monsieur Lejeune a connaissance de ce fonctionnement pour la Commune de Ploubezre, mais il y est aussi rendu compte des autres délégations, et pas seulement celles de LTA. Monsieur Trillet souhaite que Pleumeur-Bodou s'en inspire, ce à quoi Madame Le Maire consent, à condition toutefois que ces informations soient relayées au sein des différentes commissions plutôt qu'au Conseil Municipal.

A cet égard, Madame Citeau rappelle qu'elle aurait justement souhaité bénéficier d'un bilan sur le SPANC. Monsieur Vrigneau lui répond qu'une réunion sur ce point sera organisée en Mairie le 18 Décembre, en présence de Monsieur Jean-Yves Menou et de Madame Julie Ballu.

Monsieur Desclaud aimerait savoir quelle est la vocation exacte de Pégase V : doit-elle accueillir des entreprises ressortant du gros tertiaire ? Attention dans ce cas aux problèmes

environnementaux et aux incidences sur l'assainissement. Monsieur Lejeune lui répond que l'enjeu de cette zone est de maintenir le contact avec le milieu économique. Toutefois, Pégase V n'accueillera pas de grosses productions, mais plutôt de la transformation secondaire, des bureaux, des R et D... Une réflexion sur la localisation du tertiaire sur le territoire lannionnais s'impose, il est aujourd'hui émiétté. Pégase V sera une vitrine : on peut réhabiliter des bâtiments des années 70, comme on le fait actuellement sur le CTS, mais il faut aussi réaliser des constructions contemporaines, d'une architecture digne d'aujourd'hui. La zone sera desservie en matière d'assainissement et tous réseaux et services de base y sont déjà en place. Une zone verte la séparera du quartier du Rusquet.

Madame Dahri-Quéniat aimerait savoir si LTA a pensé à la réalisation de pistes cyclables. Pour Monsieur Lejeune, celles-ci s'inscrivent dans le schéma vélo départemental, qui mérite des améliorations, mais existe déjà néanmoins. Les réalisations communales qui se greffent sur le schéma vélo peuvent être aidées en fonction de critères combinés de population et de linéaire de réalisation. Toutefois un tracé intéresse tout le territoire : une piste cyclable tout au long de la départementale côtière, actuellement très dangereuse pour les cycles. Il y a là quelque chose à faire. Madame Dahri-Quéniat en convient, mais elle visait aussi des cheminements pour se rendre des différentes communes aux zones d'activités. Trégor Bicyclette a déjà rendu sa copie à ce sujet, indique Monsieur Desclaud.

Monsieur Le Meur aimerait savoir si un projet de salle de sports avec gradins, dont on ne bénéficie pas sur le Trégor, ce qui contrarie tout projet de manifestation sportive d'envergure régionale ou nationale, est dans les intentions de l'agglomération. Monsieur Lejeune lui répond que le seul équipement sportif communautaire actuel est Ti Dour. Mais les équipements sportifs sont plutôt présents et bien partagés partout : même le football est présent dans toutes les communes, et même Lannion n'a rien réclamé à cet égard. La Ville de Lannion a bien, en effet, le projet de transformer certaines de ses salles, mais n'a pas sollicité LTA pour ce faire. Il est difficile de déceler dans le domaine du sport des équipements ou des clubs d'un réel intérêt communautaire. Ce domaine est bien différent de la culture : l'intérêt communautaire d'équipements culturels comme celui de Trébeurden ou Plestin lès Grèves est plus facile à déterminer.

Quant aux fonds de concours, ils sont un peu dangereux pour LTA. Les critères d'attribution méritent d'être mieux définis, pour éviter que chaque commune ne considère et n'essaie de convaincre les autres que ses projets sont bien évidemment d'un intérêt qui dépasse son propre territoire.

Madame Le Maire remercie Monsieur Lejeune de sa venue et de son intervention, au nom du Conseil Municipal.

2- Foyer Logement du Gavel – Changement du mode de gestion – Avis du Conseil Municipal

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 Octobre 2008, avait été évoquée la question du changement de mode de gestion du Foyer Logement du Gavel, rendu obligatoire par la loi du fait de son statut d'EHPAD. Il avait été décidé alors d'attendre plus de précision et en particulier l'étude sur le passage de l'établissement à la Mutualité Retraite avant de se prononcer.

Une étude effectuée par la Sous Préfecture évoque à présent quatre possibilités de gestion :

- la gestion par un CICAS, mais seul un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) peut en créer un,

- la gestion par un CCAS, mais ce ne pourrait être que celui d'une des deux communes, l'autre devant lui confier cette responsabilité,
- la création d'un Conseil d'Administration (CA) autonome, et il se passerait alors ce qu'on peut constater dans les établissements hospitaliers, à savoir que le Directeur y est tout puissant et le CA seulement consultatif,
- et la gestion confiée à un organisme délégué, comme la Mutualité par exemple.

Monsieur Desclaud estime que ces différentes possibilités mériteraient un tableau comparatif de leurs avantages et inconvénients. Madame Le Maire en convient, mais rappelle que la seule question posée ce soir est de savoir si on accepte la continuation de l'étude sur la gestion par la Mutualité Retraite, en étudiant parallèlement d'autres possibilités. Il semble évident que l'on peut déjà écarter la gestion par un des deux CCAS, ou par un CIAS dont la création est impossible. Monsieur Le Dauphin constate donc qu'il n'existe que deux solutions : un Conseil d'Administration autonome ou la Mutualité Retraite. Ce que demande Trébeurden, c'est que les conseils municipaux autorisent le foyer logements à continuer de discuter avec la Mutualité Retraite, ce qui n'engage à rien pour le moment.

Madame Le Maire aimerait néanmoins pouvoir comparer les deux formules possibles. Madame Citeau lui explique qu'en cas de création d'un CA, le Directeur de l'établissement sera nommé par l'Etat, il sera tout puissant comme dans les hôpitaux, et les communes n'auront plus de pouvoir de décision à l'intérieur de l'établissement.

Madame Le Maire souhaite que Madame Derouault, qui a personnellement compétence dans ce domaine, puisse exprimer son avis. Celle-ci indique qu'une réflexion globale est en cours au niveau national sur l'application de la loi sur les EHPAD. Le Centre de Gestion 22 s'est aussi penché sur le sujet. Cette réflexion générale intéresse le SIVU du Gavel, et tous les EHPAD ne passeront pas en gestion par la Mutualité. Elle préconise donc qu'on attende les résultats de cette réflexion. Or le Président du SIVU du Gavel demandait à la fois la poursuite de l'étude sur la Mutualité et un engagement. C'est trop tôt, et les élus pleumeurois ayant refusé de s'engager, il a donc enlevé cette deuxième proposition. Madame Derouault pense que Trébeurden est très en faveur de la Mutualité. Il ne faut pas céder à ces pressions gênantes.

Monsieur Grovel pense qu'on peut cependant continuer l'étude. Dès l'instant où l'on a enlevé le terme d'engagement, on reste strictement dans une démarche de continuation de l'étude.

Madame Derouault ne croit pas au désintéressement de la Mutualité Retraite qui ferait actuellement cette étude gratuitement. En temps opportun, il faudra bien se prononcer, confirme Monsieur Le Dauphin. Un délai est cependant nécessaire, selon Madame Le Maire, qui est d'accord sur ce point avec Monsieur Desclaud : il s'agit quand même de changer le mode de gestion, et de passer, il ne faut pas se voiler la face, à une gestion privée. Des éléments d'appréciation complémentaires sont nécessaires.

Madame Citeau ne voit pas où se situe la pression décriée : de toutes façons, il n'y a aucun engagement à signer pour le moment. Donc, il n'y a aucune urgence à se prononcer aujourd'hui, en conclut Madame Le Maire. Monsieur Le Dauphin lui explique toutefois que si Pleumeur-Bodou ne se prononce pas, le SIVU arrêtera ses prospections. Il est à craindre à ce moment que l'on n'ait pas le choix, et qu'un Conseil d'Administration soit désigné. C'est du chantage, s'exclament Madame Le Maire et Madame Derouault ! Cette dernière rappelle que le Foyer Logements local ne sera pas le seul à devoir choisir un nouveau mode de gestion. Monsieur Jorand lui répond que beaucoup d'autres équipements du département sont gérés par des CCAS, et n'ont donc pas les mêmes problèmes. Madame Derouault doute cependant que le Centre de Gestion ait lancé une réflexion pour les deux seuls SIVU gérant des foyers logements du département.

Madame Le Maire indique que quoiqu'il en soit, le SIVU, ni d'ailleurs aucun EHPAD, n'est en conformité avec la loi aujourd'hui : elle est entrée en vigueur le 18 Janvier 2005. Monsieur Le Dauphin craint justement que l'on ne nous oblige bientôt à le faire, et que l'on n'ait à ce moment

pas le choix. Si c'est un Conseil d'Administration qui est imposé, l'établissement sera géré comme l'est un hôpital, le directeur n'étant pas tenu de suivre les avis du Conseil.

Madame Le Maire remarque que dans ce cas, la gestion reste de type publique, alors que la gestion par la Mutualité est plutôt privée, ce que dénie Monsieur Grovel : c'est une mutuelle avant tout.

Madame Citeau juge dommage de ne pas en avoir parlé avec Monsieur Lejeune, qui a confié l'EHPAD de sa commune à la Mutualité. C'est peut-être une solution de facilité quand on a des problèmes de gouvernance, pense Madame le Maire.

Madame Derouault cite l'exemple de Guingamp, où le changement n'a pas été très favorable.

Monsieur Le Dauphin s'étonne du jugement porté sur la Mutualité : ce n'est quand même pas du capitalisme pur et dur ! Il s'agit d'un établissement mutualiste, oeuvrant dans le domaine du social et de la solidarité. Madame Derouault lui répond que le personnel y perd néanmoins : les temps partiels à 80 % n'y sont plus rémunérés à 6/7èmes comme leurs collègues fonctionnaires, mais bel et bien à 80 % seulement. Les rations livrées par la Mutualité elle-même sont moins importantes que celles de la gestion directe antérieure. C'est très insidieux, mais ces pratiques traduisent quand même, sinon une politique de profit, du moins une gestion de rationalisation privée. Elle s'avoue gênée qu'on insiste à ce point pour qu'une décision précipitée soit prise.

Madame Citeau pense que l'idée de visiter, en petit groupe, des établissements gérés par la Mutualité, y poser des questions, et faire venir ses représentants pour échanger est une bonne façon de se faire une opinion. Madame Derouault renchérit : ce sera une bonne manière de comparer la gestion actuelle du SIVU, où il existe quelques problèmes, avec une gestion Mutualité.

Monsieur Trillet demande si, à ce jour, une étude alternative à la Mutualité a été entamée : non, lui répond Madame Le Maire. Justement, là est le problème. Madame Derouault répète qu'on pourrait attendre les résultats de celle entreprise par le Centre de Gestion, qui tente de faire la synthèse sur différentes interprétations discordantes de la loi, par le Préfet et le sous Préfet de Lamballe notamment. Monsieur Jorand, quant à lui, estime que cela n'empêche pas de se renseigner sur ce qui se passerait avec un CA. Qui peut le faire ? Le SIVU ?

Madame Le Bras souhaite résumer ce qui lui semble ressortir des débats : des questions se posent sur :

- le service rendu aux résidents,
- le statut du personnel,
- et le coût pour la collectivité.

Il lui semble qu'on peut faire une étude comparative à partir de ces trois points.

Madame Le Maire ajoute un quatrième point : la gouvernance. Monsieur Le Dauphin se déclare assez confiant quant à la gestion par la Mutualité : il lui semble qu'il y ait du professionnalisme dans cette gestion, et que les EHPAD gérés de cette manière ne posent pas de problèmes (Trestel, Louannec, par exemple...).

Monsieur Grovel rappelle le but du débat : le SIVU demandait que les deux Conseils Municipaux se prononcent sur la continuation de l'étude de la gestion par la Mutualité. Madame le Maire est d'accord, mais pense qu'il est souhaitable que le Conseil demande une ou plusieurs études alternatives aussi, sachant que la note de la Sous Préfecture a démontré l'impossibilité de deux d'entre elles.

Après en avoir débattu, évoqué la réflexion globale actuelle sur le statut des EHPAD, dont il serait bon d'attendre les conclusions, et reconnu que la gestion par un CICAS était impossible, et

par un des deux CCAS peu favorable, le Conseil Municipal se prononce et donne son accord, par 26 voix pour et une abstention, sur la continuation de l'étude entreprise en vue de confier la gestion du Foyer du Gavel à la Mutualité Retraite.

Il demande toutefois que, parallèlement, soit étudiées d'autres possibilités de gestion, et notamment la création d'un CA autonome.

Il demande aussi que d'autres éléments soient apportés ultérieurement au Conseil Municipal en vue d'une décision éclairée.

3- Station d'épuration (STEP) du Bourg – Contrat de maîtrise d'œuvre – Commission d'Appel d'Offres – Examen des candidatures et choix du candidat – Accord du Conseil Municipal.

Monsieur Vrigneau explique que la Commission d'Appel d'Offres a dépouillé, le 27 Octobre 2008 à 11 h 30, les offres relatives au contrat de maîtrise d'œuvre de la station d'épuration du Bourg.

Trois entreprises soumissionnaires avaient été retenues (SAFEGE, BOURGOIS et SOGREA), mais l'une d'elles s'est désistée (SOGREA) et n'a pas envoyé de représentants au rendez-vous fixé par la Commission.

Les deux candidates ont été entendues, et la Commission d'Appels d'Offres a retenu la société SAFEGE, qui répond le mieux aux critères retenus dans le dossier de consultation : qualité de la proposition tenant compte de la connaissance du terrain, savoir faire, professionnalisme et qualité des références, délais maîtrisés, proximité, proposition de modélisation, et prix pour la rémunération de la maîtrise d'oeuvre.

Les subventions relatives à ce contrat seront demandées simultanément à celles des travaux de la station ultérieurement.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur ce choix, sur la conclusion du contrat correspondant, et d'autoriser Madame Le Maire à le signer.

Monsieur Vrigneau résume donc le choix : la technicité de Bourgois n'est pas en cause, mais elle n'a pas visité le site ni pris de rendez-vous avec le service d'eau, et un seul représentant s'est déplacé, ne mettant pas vraiment en valeur la qualité de son offre. De plus, la rémunération de SAFEGE est de 6.49 % du montant des travaux, contre 7.01 % pour Bourgois, soit un écart global d'environ 15 000 €.

Le calendrier de réalisation peut à ce jour être annoncé comme suit : Etude dès maintenant, et grandes décisions à partir de Février 2009. Travaux fin 2009 à début 2010, et mise en fonctionnement en Avril 2010.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord sur ce choix, sur la conclusion du contrat correspondant, et autorise Madame Le Maire à signer ce contrat et tous documents éventuels y afférant (avenants, sous traitance...).

4- Consultation pour la collecte des boues - Information

Madame le Maire souhaite informer le Conseil Municipal de la consultation lancée pour la collecte des boues de station. 10 dossiers ont été retirés, et 5 réponses obtenues, mais aucune solution de valorisation par épandage n'était proposée.

Trois propositions de centrifugation mobile sur site et traitement sur une autre station se situent autour de 30 € le m3 HT. Les agriculteurs locaux ont été rencontrés : deux étaient favorables à un épandage sur leurs terres, mais ils laissaient à la charge de la commune le transport et l'épandage.

Finalement, les entreprises Lavéant et Le Fiblec ont proposé 8 € HT le m3 pour cette prestation de transport et d'épandage, pour 800 m3 par an environ. C'est la première qui a été retenue, du fait qu'elle ne limitait pas son acceptation à un trajet maximum de 8 km.

Les épandages seront conformes au plan d'épandage. Il ne s'agit pas de boues sèches, mais des boues à 2% de scissité, précise Monsieur Vrigneau à Monsieur Desclaud. Ce dernier demande si cette conclusion sera supportable budgétairement. Oui, lui répond Madame Le Maire : on fera ainsi une économie de moitié par rapport à la formule précédente.

5- Dénomination de voie – Karrhent Roscané à Landrellec.

Il s'agit d'un petit chemin communal carrossable situé le long de la route de Roscané, desservant plusieurs habitations, et qui n'a pas reçu pour le moment de dénomination.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité sur cette proposition.

Monsieur Desclaud demande si des contre-propositions ont été faites ? Non, la demande émanait d'une résidente de la voie intéressée, qui avait suggéré la dénomination proposée. Roscané était le nom de l'ancienne ferme située dans ce lieu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord à la dénomination de la voie « Karrhent Roscané ».

6- Budget annexe de l'eau – Admission en non valeur pour 24.40 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord à l'admission en non valeur d'une somme de 24.40 € sur le budget annexe de l'Eau.

7- Budget annexe de l'assainissement – Admission en non valeur pour 34.83 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord à l'admission en non valeur d'une somme de 34.83 € sur le budget annexe de l'Assainissement.

8- Budget général – Admission en non valeur pour 18.50 € (restauration scolaire)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord à l'admission en non valeur d'une somme de 18.50 € sur le budget général de la Commune.

9- Budget Général – Décision modificative pour abonder le compte de dépense 1641 (remboursement du capital des emprunts)

En raison de la souscription de l'emprunt de 900 000 € nécessaire aux travaux de la Mairie en cours d'année, et qui a fait l'objet d'une première échéance en Novembre, il est nécessaire d'abonder le compte 1641 en dépenses d'investissement (capital des emprunts). Une somme arrondie de 10 000 € sera prélevée pour ce faire sur l'opération Acquisitions Immobilières, qui n'a pas été utilisée cette année.

Madame Citeau souhaite savoir s'il existe des projets d'achats de terrains ? Elle pense à un terrain situé au sud du Bourg, pour lequel une négociation avait été amorcée. Madame Le Maire lui répond qu'une autre négociation sur Kervialenous Lann est en cours, mais celle concernant le terrain dont parle Madame Citeau n'a pas avancé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner son accord à la décision modificative proposée ci-dessus, qui permet d'abonder le compte de dépense d'investissement 1641 de 10 000 €.

10- Service public de la Poste – Motion contre la privatisation de la Poste et contre la fermeture des bureaux de Poste

Pleumeur-Bodou le 21 Novembre 2008

Contre la privatisation de La Poste Pour un service public moderne et rénové répondant aux besoins de la population sur tout le territoire

La Poste est en danger !

Depuis plusieurs années le service rendu aux usagers s'est fortement dégradé : distribution tardive, horaires d'ouverture réduits, manque de personnel, fermeture de bureaux ruraux. Aujourd'hui la Direction de La Poste veut transférer aux communes la responsabilité et le coût de la présence postale. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie menée par son président visant à privatiser ce service public.

Celui-ci affiche sa volonté de transformer La Poste en une société anonyme début 2010 et d'ouvrir le capital à des actionnaires privés dès le 1^{er} janvier 2011, date de l'ouverture totale à la concurrence du secteur postal décidée par l'Union Européenne.

La privatisation de La Poste accentuerait la désertification des zones rurales et entraînerait une nouvelle dégradation du service en milieu urbain.

La présence postale est importante dans la vie quotidienne de nos concitoyens, mais aussi dans la vie économique locale.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Pleumeur-Bodou réaffirme son attachement à ce service public de proximité, essentiel à notre pays.

Il refuse de voir des logiques de rentabilité financière venir se substituer aux notions d'égalité d'accès et de traitement pour tous les usagers.

Il se prononce pour un service public postal moderne, rénové, démocratisé, avec des personnels respectés, répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Destinataires :

Jean-Paul Bailly PDG de La Poste s/c de Monsieur le Directeur Départemental des Côtes d'Armor
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Monsieur le Président de la Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) des Côtes d'Armor

Madame Derouault et Madame Lemoine invitent le Conseil Municipal à participer à la manifestation organisée à Lannion le lendemain du Conseil.

Monsieur Desclaud demande pourquoi on n'envoie pas la motion au Ministre de tutelle ? Le Préfet ou la Commission Présence Postale du Conseil Général lui transmettront.

Madame Collin demande qui a rédigé ce texte : est-il d'origine syndicale ? Non, c'est le texte voté au Conseil Municipal de Lannion, réadapté pour Pleumeur-Bodou.

Le Conseil Municipal donne son accord à la motion de défense de la Poste ci-dessus par 22 voix pour et 4 abstentions.

Madame Citeau souhaite expliciter les 4 abstentions de son groupe : en 2011, la concurrence décidée par l'Europe va jouer, donc on n'y peut rien, même si c'est triste. Monsieur Desclaud lui rappelle toutefois la notion de souveraineté du territoire. La France paye parfois des amendes parce qu'elle ne veut pas appliquer certaines directives... Rien n'empêche de résister si on n'est pas d'accord.

11- Eglise Saint Pierre – Travaux de consolidation de la charpente et du gros œuvre – Inscription au Budget général 2009 et demande de subvention au Conseil Général

Des travaux de consolidation et de rénovation dans l'Eglise Saint Pierre du Bourg sont nécessaires : des fermes se sont écartées et pourraient s'effondrer, mettant en péril la sécurité des paroissiens. C'est pour cette raison que l'édifice a été fermé au public, sur les conseils de l'expert missionné par la Commune pour examiner le bâtiment et évaluer les interventions.

Le montant des travaux est évalué à 100 000 € HT. L'Eglise n'étant pas un monument classé, la seule possibilité de subvention publique officielle émane du Conseil Général, qui pourrait octroyer à la Commune 20 % du coût hors taxes des travaux.

Madame Citeau évoque aussi la charpente, mangée par les vrillettes. Monsieur Bernable en convient, mais ce n'est pas le problème le plus grave. C'est surtout l'écartement des fermes qui provoque des fissures. Madame Citeau se demande si les vibrations engendrées par les cloches ne sont pas de nature à accentuer ce problème, mais Monsieur Bernable ne le pense pas. Il s'agit plutôt d'une erreur de conception à l'origine.

Peut-être convient-il également, suggère Monsieur Trillet, d'interroger les instances de l'église et l'Evêché pour savoir si une participation de leur part n'est pas possible, voire si une subvention publique pourrait être organisée.

Monsieur Bernable pense qu'on pourrait inscrire les sommes correspondant aux travaux au budget 2009, pour un appel d'offres au printemps et une réalisation avant l'été.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de dire que cette dépense sera inscrite au Budget Général de la Commune (exercice 2008),
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général au taux le plus élevé possible,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une ou des aides complémentaires de la part d'autres instances ;

12- Tarifs des services – Garderies péri-scolaires – Retards lors de la sortie des enfants – Instauration d'un tarif spécifique de 10 € par jour.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'instauration d'un tarif forfaitaire de 10 € par jour pour les services de garde effectués par les agents communaux et rendus obligatoires au-delà de 18 h 30 en raison des retards réguliers ou systématiques de certains parents. Il s'agira d'un tarif qui ne sera appliqué qu'en fonction de ce qui sera écrit à son sujet dans le règlement des garderies, à savoir après rappel des règles et récidives anormalement fréquentes.

C'est une question de respect pour le travail des agents des services en question : on aimerait que les parents prennent l'habitude d'avertir de leur retard, par respect, et surtout que les récidivistes soient interpellés. Un échange se produit sur le montant de ce tarif : pourquoi ne pas le lier sur la tarification des heures habituelle de la garderie ? Non, c'est dangereux, ça pourrait revenir alors à accepter de fournir ce service supplémentaire aux familles. Or il faut les dissuader d'arriver après l'heure normale de fermeture. Pourquoi pas alors 20 € plutôt que 10 ?

Monsieur Trillet fait remarquer que cette question peu claire, et qui suscite un débat proche de la foire d'empoigne, n'était pas à l'ordre du jour. Monsieur Bernable renchérit : il eût aimé plus de précisions, sur le nombre de fois où des retards se produisent, le nombre d'enfants concernés, la durée de ces retards... Madame Lemoine lui répond que ce tarif s'appliquera en cas de besoin, à des parents qui auront déjà reçu des avertissements, mais n'en tiendront pas compte.

Le Conseil Municipal donne son accord par 25 voix pour et deux abstentions à l'instauration d'un tarif forfaitaire de 10 € par jour pour dépassement des heures des garderies périscolaires. Le règlement intérieur des garderies comportera une mention particulière pour expliciter les applications de ce tarif.

PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL :

VENDREDI 19 DECEMBRE 2008 A 18 H 30.